

GREGOIRE-JOSEPH ne paraît pas avoir été le seul des enfants SAUVAGE à quémander des pensions pour cause de santé. Grâce à l'obligeance de M. Louis Robyns de Schneidauer je fais suivre les extraits des requêtes (Archives Générales du Royaume, Bruxelles, no 2274 de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre) que voici :

– GREGOIRE SAUVAGE, peintre de S.A.R., et MARIE-FRANÇOISE SAUVAGE, fils et fille du peintre de S.M. et de la Cour, alléguant que leur santé ne leur donne pas les forces pour travailler pour vivre, supplient pour des pensions.

En marge: *Le père n'a pas de biens, son fils est malade et tombe souvent dans le mal caduc.*

– GREGOIRE SAUVAGE, peintre de S.A.R., et FRANÇOIS SAUVAGE, son frère exposent qu'étant accablés d'infirmités ils seraient hors d'état de pouvoir subsister si leur père venait à mourir et c'est à l'appui de ces motifs qu'ils demandent une pension, suppliant en outre qu'en cas de décès de l'un d'eux elle soit continuée à leur soeur MARIE-FRANÇOISE.

Avis: *Les circonstances des affaires particulières des suppliants peuvent être telles qu'ils le disent, mais on doute qu'ils puissent être rangés dans la classe des personnes auxquelles pareilles pensions paroissent destinées.* –

Ibidem, no 2277 (A.G.R. - Bruxelles, Secrétairerie d'Etat et de Guerre):

– Le Peintre GREGOIRE SAUVAGE, dans le plus triste état. Il n'a plus d'ouvrage.

La fille, pour laquelle il est sollicité une pension, doit faire la servante de la Maison, et le fils, attaqué du mal caduc.

Remarque: *Cette famille paroît mériter attention.*

– Ibidem, no 2279.

Vu l'importance de cette supplique, j'en reproduis la teneur intégrale aimablement communiquée par M. Louis Robyns de Schneidauer :

– *A Sa Sacrée Majesté L'Impératrice Douaire et Reine Apostolique.*

*Suppliant Joseph Gregoire Sauvage, natif de Luxembourg, âgé de 43 ans, fils du Peintre de Votre Sacrée Majesté, représente avec le plus profond respect l'affligeante Situation où il est plongé par une Epilepsie qu'aucun remede n'est à meme de guerir; que par ce funeste accident contraint d'abandonner L'Art de la Peinture qu'il exercoit avec Succès tant en Email, Mignature qu'en Pastel, il se trouve dans un Etat d'autant plus digne de Commiseration qu'un avenir le plus deplorable l'attend au moment que Ses Parens viendront à manquer, qui ont 53 années de Mariage et réunissent ensemble au dela de 150 ans, L'un et L'autre, par consequent ne promettant gueres de jours plus longs, sur tout qu'ils Se trouvent dans leur grand age, denués de ressources suffisantes pour sub-*